

Procès de Metz: appel à soutien!

Le 2 février dernier s'est déroulé à Metz le procès en première instance sur plainte de la multinationale israélienne TEVA (génériques pharmaceutiques) contre le président du collectif BDS 57, poursuivi pour provocation à la discrimination. Les associations France-Israël et Avocats sans frontière s'étaient au dernier moment constituées partie civile. Les juges décidèrent la prescription, ce qui constituait pour nous et pour toute la campagne BDS France une belle victoire. Le parquet a cependant fait appel du jugement, suivi immédiatement des trois plaignants et un nouveau procès aura donc lieu :

LE JEUDI 18 janvier 2018 à 14 H 00 AU TRIBUNAL DE METZ

Nous nous rassemblerons devant le tribunal à partir de 12h30

Vous avez été nombreux à participer l'hiver dernier à cette mobilisation exceptionnelle et mes camarades et moi-même sommes infiniment reconnaissants.

Ce fut incontestablement une réussite couronnée par un premier verdict favorable et une incontestable première victoire de notre avocate. Malheureusement nos adversaires, et au premier chef le Parquet, s'acharnent et nous allons devoir à nouveau mettre en place le même scénario, dans l'espoir d'une décision de justice en notre faveur.

D'ORES ET DÉJÀ, NOUS FAISONS APPEL A VOTRE SOLIDARITÉ, DONT LE VOLET FINANCIER EST LE PLUS URGENT POUR NOUS, SACHANT QUE LES FRAIS DE JUSTICE RESTENT TRÈS ÉLEVÉS.

Nous vous rappelons dès maintenant la pétition mise à jour , toujours à signer et à faire connaître, ainsi que le soutien financier électronique ouvert jusqu'à la fin de l'année civile

en cours.

Toute initiative sera la bienvenue à l'approche du procès : communiqués, dons, présence devant le tribunal sous réserve d'une autorisation préfectorale. Ce sera à nous de ne pas laisser l'initiative à nos adversaires, soucieux de venger un premier verdict humiliant. Le combat sera en justice, mais aussi devant le tribunal, pour la liberté d'expression et le droit au boycott.

On ne lâche rien et par avance, un grand merci pour votre solidarité.

N'hésitez pas à diffuser largement cette information.